



**Municipalité de
Leclercville**

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-201 SUR LE CODE D'ÉTIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le Conseil municipal a adopté le Règlement 2024-201 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024.

Donné à Leclercville, ce 3^e jour du mois de décembre 2024.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 3^e jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 décembre 2024.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière